

Paris, le 11 juillet 2023

Des énergéticiens s'engagent pour le développement de projets agrivoltaïques ovins vertueux

Alors que les textes d'application de la loi AER concernant l'encadrement des projets agrivoltaïques tardent à sortir, des énergéticiens s'engagent à respecter la charte et les recommandations techniques pour la conception et le développement de projets agrivoltaïques ovins vertueux rédigées par la Fédération Nationale Ovine.

En l'absence, à l'époque, de cadre réglementaire et face au développement anarchique de projets de centrales solaires sur terres agricoles, la FNO a décidé dès 2020 de rédiger une [charte](#) précisant sa vision pour le développement de projets alliant production d'énergie solaire au sol et élevage ovin. Ce document, fruit de nombreux échanges et retours d'expérience avec les parties prenantes a été partagé autant que possible sur le terrain et a évolué pour s'adapter aux nouvelles données disponibles. Il est aujourd'hui complété par des [recommandations techniques](#) pour la conception des centrales qui, elles aussi, sont le fruit de nombreux échanges et retours d'expérience d'éleveurs de brebis.

L'objectif pour la FNO à travers ces documents est d'aider au maximum les développeurs de projets, éleveurs, organismes de conseils et décideurs à concevoir et apprécier des projets agrivoltaïques qui assurent la pérennité de l'activité ovine de production d'agneaux et/ou de lait de brebis.

En amont du salon Tech Ovin qui doit se tenir les 6 et 7 septembre prochains à Bellac (87), la FNO a décidé d'inciter un maximum de développeurs de projets à s'engager à respecter sa charte et ses recommandations pour tous les projets agrivoltaïques ovins et souhaite le faire savoir, sachant que la liste des sociétés signataires sera amenée à s'étoffer.

Sociétés s'engageant à respecter la charte et les recommandations techniques de la FNO pour tous leurs nouveaux projets, au 11 juillet 2023 :

BORALEX	IRISOLARIS	SOLARHONA
COMPAGNIE NATIONALE du	LIGHTSOURCE BP	SUNTI
RHONE	NEOEN	VALECO
CVE	ORION ENERGIES	VALOREM
DVP SOLAR	ORKANE	TSE
ENERGIE TEAM	PHOTOSOL	UNITE
ENERTRAG	PROSOLIA	VERSO ENERGY
ENOE ENERGIE	QAIR France	
EDF RENOUVELABLE	RP GLOBAL	

Contact presse et pour tout renseignement sur la charte et les recommandations techniques

Audrey Desormeaux – 06 63 05 67 54 – audrey.desormeaux@fno.asso.fr

A propos de la FNO

La Fédération Nationale Ovine est chargée d'assurer la représentation des éleveurs de brebis et de défendre leurs intérêts professionnels. Elle fédère les syndicats ovins départementaux et s'appuie sur eux. La FNO est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics aussi bien au niveau français qu'au niveau européen. Son action concerne le suivi de la politique européenne vis-à-vis de la production ovine et de son application en France dans les domaines tels que l'économie, la génétique, les règles sanitaires et d'identification, la politique agricole commune ou encore la politique agri-environnementale et climatique, le bien-être animal... D'autre part, la FNO prend part au travail technique permettant d'améliorer les conditions de travail, la qualité des produits et donc du revenu des éleveurs de brebis. Elle suit également de très près la politique d'organisation de la filière française et encourage les éleveurs de brebis à s'organiser et à s'engager dans les démarches de qualité.